

Pourquoi la Creuse n'est ni limousine ni occitane

La Marche a été clairement distincte du Limousin pendant dix siècles et les comtes marchais n'entendaient pas la voir tomber sous sa coupe à en croire Bernadette Barrière : « *dès le Xe siècle, les comtes de la Marche sont présents et ont pris position en un certain nombre de lieux stratégiques, qui ont comme trait commun d'être placés sur des tracés routiers anciens demeurés importants : c'est Charroux, considérable carrefour, où ils se sont dotés d'une forteresse à proximité de l'abbaye qui les a précédés et dont ils profitent ; c'est l'éperon de Bellac qu'ils ont équipé d'un château faisant face au sud et aux « Limousins » (...)*¹ ». B. Barrière écrit même que Boson 1^{er} et ses descendants ont tenté de s'emparer du Limousin en passant par la montagne sud-marchoise afin de contourner Limoges et ses vicomtes : « (...) *bien plus que d'autres seigneuries, le comté de la Marche, qui se développe alors pour l'essentiel sur tout le nord du diocèse de Limoges, c'est-à-dire sur un très vaste espace, prend appui sur un certain nombre de résidences fortifiées qui sont autant de pôles de rayonnement de la puissance comtale, et étend son emprise seigneuriale sur nombre de petites châtelainies vassalisées*² » dont la vicomté d'Aubusson en 1260. Pour Philippe Loy, archiviste départemental de la Creuse, « *les nouveaux détenteurs de la puissance comtale multiplient les initiatives de démembrement de l'espace limousin (...)* » avec la création des vicomtés comme celle de Bridiers³. On le voit, à partir du IXe-Xe siècle, la Marche a été indépendante du Limousin (qui ne fait pas partie de « l'Occitanie du sud » mais de celle du nord) et ce pendant près de 1000 ans.

Robert Chanaud, directeur des Archives départementales de la Haute Vienne, écrit en 2006 au sujet de la Marche sous l'Ancien Régime qu' « *il y a un seul diocèse (de Limoges et non du Limousin). Mais il y a une province du Limousin et une province de la Marche, un gouvernement du Limousin et un gouvernement de la Marche. La Haute Marche, rattachée à la généralité de Moulins, échappe à celle de Limoges.*⁴ ». Pour lui, « (...) *la Marche (...) ne peut pas être qualifiée sans abus de limousine, puisque tout concourt à la doter d'une individualité propre (...)* ».

La Révolution française fit table rase de la féodalité. La création du département de la Creuse, après 1789, a hélas amputé la Marche de sa partie ouest à savoir la Basse Marche qui avait déjà été séparée de la Haute Marche au Moyen Age laissant temporairement le Poitou et le Limousin occuper des langues de territoire. Mais cette partition n'a pas duré éternellement : par exemple, en 1471, la Marche est « *enfin reconstituée dans son ampleur territoriale primitive, divers démembrement l'ayant provisoirement amputée d'une partie de la basse Marche*⁵ ».

Difficile donc de voir dans le département de la Creuse un pays occitan (ni même limousin) ayant des liens avec « l'Occitanie du sud » : « *on comprend pourquoi, parmi les nombreuses limites de territoires, ce "pays" fut le seul à garder le nom de "Marche", parvenant à protéger son identité, à se dégager et se distinguer du Limousin (...)*⁶ ». Seule l'appartenance au diocèse de Limoges a été un marqueur historique. Christophe Jamain considère que c'est bien le seul lien qui subsiste avec le Limousin et Jean-Charles Varennes relate que c'est Guillaume III, dit Tête d'étaupe, comte de Poitiers qui, au Xe siècle, « *détacha la Marche du Limousin ce qui donna son autonomie à la Haute Marche (...)*⁷ ».

A partir de ce moment, le comté « *évoluera à part de la Vienne moyenne et de la Corrèze auxquelles sera réservé le nom de Limousin ; un seul lien subsistera : l'appartenance au diocèse de Limoges*⁸ ».

¹ Bernadette Barrière, *Limousin médiéval, le temps des créations*, PULIM, 2006

² Idem

³ Philippe Loy, *Histoire et Art, La Creuse*, Bonneton, 2009

⁴ Robert Chanaud, *Le Limousin, pays et identités*, PULIM, 2006

⁵ Philippe Loy, ouvrage cité

⁶ Jean-Charles Varennes, *Les grandes heures de la Haute Marche*, Librairie académique Perrin, 1983

⁷ idem

⁸ idem

Continuer à affirmer la nature « occitane » et même limousine de la Creuse et de la Marche serait négliger le travail de scientifiques, d'universitaires, de chercheurs, allant du XIXe au XXIe siècle, qu'ils soient Creusois ou pas.

En ce début de siècle, Robert Chanaud, conservateur général du Patrimoine et directeur honoraire des Archives du Limousin (il a été auparavant Directeur des Archives départementales de la Haute-Vienne) est très clair⁹ : « (...) *passé le Moyen Age et avant 1956¹⁰, il n'est pas correct de parler de Limousin pour désigner autre chose qu'une aire correspondant à la Corrèze et à une grosse moitié sud de la Haute Vienne, non compris les alentours de Rochechouart* ».

On voit bien que la Basse et la Haute Marche ne font historiquement et culturellement pas partie du Limousin.

Robert Chanaud poursuit ainsi : « *on aurait assurément fait sursauter les habitants du Dorât, d'Ambazac, a fortiori de Guéret ou d'Evaux en les appelants Limousins, en revanche tous auraient reconnu sans peine être du diocèse de Limoges, et, pour les deux premiers, de la même généralité. Il est erroné de « faire comme si » la Marche était une partie du Limousin : province, administration, justice, droit, tout concourait à lui donner une individualité* ».

La Marche a été et demeure une réalité (comté puis province), une zone tampon entre les pouvoirs du Poitou et du Berry face au Limousin et à l'Auvergne et ce pendant huit siècles. Christophe Jamain écrit que « *la Haute et Basse Marche avaient formé à elles seules un gouvernement peu après la réunion du comté à la couronne [1531], et ce ressort, correspondant à la province, restera intact jusqu'en 1789 (...)* ». Il ajoute qu'« *un édit de François 1^{er} (...) créé officiellement douze [gouvernements généraux], la Marche relevant, avant d'en former un à elle seule, du gouvernement lyonnais, séparée du Limousin qui appartient au gouvernement de Guyenne.*¹¹ »

La province a donc été indépendante politiquement et juridiquement du Limousin, pays occitan. Elle a aussi été une marche au plan linguistique, entre la langue d'oïl plus au nord et la langue d'oc plus au sud.

Gabriel Jeanton, qui fut historien, conservateur du musée de Tournus et président de l'Académie de Mâcon, est surtout célèbre pour avoir comparé en 1936¹² trois types de limites : linguistique, juridique (droit écrit ou coutume) et architecturale (type de toiture). Selon deux de ces critères, la Creuse ne peut être rattachée au monde occitan. Le troisième, lié à la linguistique, n'est qu'à demi admissible, le marchois du nord du département ne pouvant être rattaché stricto sensu à la langue d'oc ou à la langue d'oïl. A partir du travail de Gabriel Jeanton, la Creuse est marchoise et totalement indépendante du monde occitan.

⁹ Robert Chanaud, *Un Limousin à géométrie variable* in *Le Limousin, pays et identités*, PULIM, 2006

¹⁰ Création des régions

¹¹ Christophe Jamain, ouvrage cité

¹² Gabriel Jeanton, *Enquête sur les limites des influences septentrionales et méditerranéennes*, 1936